

Nouvelle loi sur le Mécénat

Particuliers

En vertu de l'article 200 du Code Général des Impôts modifié par la loi Aillagon du 1^{er} août 2003 sur le Mécénat, vous bénéficierez d'une réduction d'impôts de 60% appliquée sur le montant de votre don, pris dans la limite de 20% de votre revenu imposable (les dépassements de ce seuil sont reportables sur 5 ans).

Entreprises

En vertu de l'article 238bis du Code Général des Impôts modifié par la loi Aillagon du 1^{er} août 2003 sur le Mécénat, les entreprises bénéficient d'une réduction d'impôts de 60% dans la limite de 0.5% de leur Chiffre d'Affaires (les dépassements de ce seuil sont reportables sur 5 ans).